

Kam, Gberdao Gustave (Burkina Faso)

[Original: français]

Note verbale

L'Ambassade du Burkina Faso auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de lui soumettre la candidature de M. Gberdao Gustave Kam à l'un des six postes de juge à la Cour pour les élections qui se tiendront durant la première reprise de la septième session de l'Assemblée des États Parties, prévue du 19 au 23 janvier 2009 à New York.

Conformément aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut et conformément à l'alinéa 4 a) de l'article 36 du Statut, M. Kam est magistrat burkinabé de haut rang et a eu à occuper les plus hautes fonctions judiciaires au Burkina Faso. Il jouit d'une haute considération morale et est reconnu pour son impartialité et son intégrité. Le français est sa première langue de travail qu'il maîtrise parfaitement. Il travaille aussi en anglais, et son expérience sur les cinq dernières années à Arusha a renforcé une telle aptitude. Durant sa carrière au Burkina Faso, il a été successivement avocat, procureur et juge. Il s'est ainsi spécialisé en droit pénal, et maîtrise très bien la procédure pénale. Pour cette raison, sa candidature est présentée ici au titre de la liste A.

M. Kam maîtrise bien le système romano-germanique avec une certaine dose de droit non écrit. Par ailleurs son environnement de travail actuel lui a permis d'approfondir sa culture juridique au-delà du système juridique du Burkina Faso, en raison non de la multiculturalité des acteurs juridiques dans les procédures devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda. La candidature de M. Kam répond donc aux conditions posées à l'article 36 8) a) i) à iii) du Statut.

Par ailleurs, M. Kam est spécialisé en droit pénal et maîtrise aussi bien le droit international. D'abord en raison de ses compétences en matière de droits de l'homme. Ensuite en raison de son séjour prolongé au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Cette spécialisation s'étend aux questions de procédure qu'il tranche dans les différentes affaires assignées aux Chambres au sein desquelles il siège.

M. Gustave Kam Gberdao est de nationalité burkinabé et c'est à ce titre que le Burkina Faso, par lettre n° 08-00175/MJ/SG/DACPS/zo/lj du 22 septembre 2008 du Ministre burkinabè de la justice, Garde des Sceaux, présente sa candidature qui est une réelle plus-value en raison de sa vaste expérience au Tribunal pénal international pour le Rwanda et de sa participation active à la délégation burkinabé qui avait négocié les textes de la Cour.

...
